

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 17 octobre 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER.

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 octobre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Claude GALLER, Christian HUBER, Nathalie GEIGER.

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal décide d'adhérer au SIVU du Bassin de la Souffel dans le cadre de la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE) et désigne à cet effet Monsieur Marcel NORTH comme représentant titulaire et Monsieur Pascal STUTZMANN en qualité de membre suppléant.

2° Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Com.Com. du Kochersberg concernant la Maison d'Accueil du Kochersberg. La compétence « **gestion et fonctionnement de la Maison d'Accueil : réalisation des investissements de réhabilitation, de mise en sécurité et de modernisation du bâtiment** » devient ainsi caduque et sera supprimée.

3° Le conseil municipal approuve la désignation du Cabinet BEREST d'Illkirch en qualité de Maître d'œuvre pour la réalisation de l'étude d'aménagement de l'entrée Sud du village dans le cadre de la révision du PLU qui a atteint le stade de l'enquête publique (novembre) et qui envisage plusieurs zones urbanisables le long de la RD 228.

4° Le conseil municipal décide d'instaurer à compter du 1^{er} novembre 2008 une indemnité d'administration et de technicité pour son agent technique (Michèle Kraft) au coefficient 1 et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget. Il charge le maire de prendre l'arrêté d'attribution individuel correspondant.

5° Le conseil municipal accepte l'indemnité de sinistre correspondant à un dommage à un lampadaire de l'éclairage public rue du Goeftberg et autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

Wintzenheim, le 25 octobre 2008.

Le maire